



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 07-janv.-2025

Numéro de révision 1

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Codes produit LTJFOGN  
Nom du produit JF Olive Green

### Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée FOR PROFESSIONAL USE ONLY  
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail Info@worldfamoustattooink.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Aucune information disponible

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

### 2.3. Autres dangers

**Autres dangers** Aucune information disponible.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

Le produit ne contient aucune substance considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration considérée

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

#### Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Transporter la victime à l'air frais.

**Contact oculaire** Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.  
Consulter un médecin.

**Contact avec la peau** Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

**Ingestion** Rincer la bouche.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucune information disponible.

**Effets de l'exposition** Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Aucune information disponible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** LGK 10.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs** Aucune information disponible

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Aucune information disponible.

#### **Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Il est nécessaire de choisir et de porter une protection oculaire/faciale appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale.

**Protection des mains** Il est nécessaire de choisir et de porter une protection des mains appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale.

**Protection de la peau et du corps** Il est nécessaire de choisir et de porter une protection de la peau et du corps appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale.

**Protection respiratoire** Il est nécessaire de choisir et de porter une protection respiratoire appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

**Dangers thermiques** Aucune information disponible.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                              |                                |                            |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------|
| <b>État physique</b>                                         | Liquide                        |                            |
| <b>Couleur</b>                                               | Aucune information disponible  |                            |
| <b>Odeur</b>                                                 | Aucune information disponible. |                            |
| <b>Seuil olfactif</b>                                        | Aucune information disponible  |                            |
| <b>Propriété</b>                                             | <b>Valeurs</b>                 | <b>Remarques • Méthode</b> |
| <b>Point de fusion / point de congélation</b>                | Aucune donnée disponible       | Aucun(e) connu(e)          |
| <b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b> | > 100 °C                       | Aucun(e) connu(e)          |
| <b>Inflammabilité</b>                                        | Aucune donnée disponible       | Aucun(e) connu(e)          |
| <b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>                   |                                | Aucun(e) connu(e)          |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité        | Aucune donnée disponible       |                            |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité        | Aucune donnée disponible       |                            |
| <b>Point d'éclair</b>                                        | > 92 °C                        | Aucun(e) connu(e)          |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>                     | Aucune donnée disponible       | Aucun(e) connu(e)          |
| <b>Température de décomposition</b>                          |                                | Aucun(e) connu(e)          |
| <b>pH</b>                                                    | 7.5 - 8.5                      | Aucun(e) connu(e)          |
| pH (en solution aqueuse)                                     | Aucune donnée disponible       | Aucun(e) connu(e)          |
| <b>Viscosité cinématique</b>                                 | Aucune donnée disponible       | Aucun(e) connu(e)          |
| Viscosité dynamique                                          | Aucune donnée disponible       | Aucun(e) connu(e)          |
| <b>Hydrosolubilité</b>                                       | Aucune donnée disponible       | Aucun(e) connu(e)          |
| <b>Solubilité(s)</b>                                         | Aucune donnée disponible       | Aucun(e) connu(e)          |
| <b>Coefficient de partage</b>                                | Aucune donnée disponible       | Aucun(e) connu(e)          |
| <b>Pression de vapeur</b>                                    | Aucune donnée disponible       | Aucun(e) connu(e)          |
| <b>Densité relative</b>                                      | Aucune donnée disponible       | Aucun(e) connu(e)          |
| Masse volumique apparente                                    | Aucune donnée disponible       |                            |
| Densité de liquide                                           | Aucune donnée disponible       |                            |
| <b>Densité de vapeur</b>                                     | Aucune donnée disponible       | Aucun(e) connu(e)          |
| <b>Caractéristiques des particules</b>                       |                                |                            |
| Granulométrie                                                | Aucune information disponible  |                            |
| Distribution granulométrique                                 | Aucune information disponible  |                            |

### 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité                                      Aucune information disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité                                        Stable dans les conditions normales.

#### **Données d'explosion**

Sensibilité aux impacts  
mécaniques                                      Aucun(e).

Sensibilité aux décharges  
électrostatiques                                      Aucun(e).

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions  
dangereuses                                      Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

#### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter                                      Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

#### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles                                      Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition  
dangereux                                      Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Informations sur les voies d'exposition probables

##### **Informations sur le produit**

Inhalation                                      Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire                                      Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau                                      Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion                                      Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

##### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes                                      Aucune information disponible.

##### Toxicité aiguë

##### **Mesures numériques de toxicité**

Aucune information disponible

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

|                                                     |                                                                                      |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Corrosion/irritation cutanée</b>                 | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b> | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>      | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>     | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Cancérogénicité</b>                              | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Toxicité pour la reproduction</b>                | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>STOT - exposition unique</b>                     | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>STOT - exposition répétée</b>                    | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Danger par aspiration</b>                        | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

**11.2. Informations sur d'autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

|                                                 |                                                                                      |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Propriétés perturbatrices endocriniennes</b> | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|

**11.2.2. Autres informations**

|                               |                                |
|-------------------------------|--------------------------------|
| <b>Autres effets néfastes</b> | Aucune information disponible. |
|-------------------------------|--------------------------------|

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

|                    |                                                                            |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| <b>Écotoxicité</b> | L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié. |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------|

**12.2. Persistance et dégradabilité**

|                                     |                                |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| <b>Persistance et dégradabilité</b> | Aucune information disponible. |
|-------------------------------------|--------------------------------|

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** Aucune information disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 12.7. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**Propriétés PMT ou vPvM** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### IATA

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non réglementé

**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé

**14.5 Dangers pour l'environnement** non applicable

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
**Dispositions spéciales** Aucun(e)

#### IMDG

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non réglementé

**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé

- 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales Aucun(e)
- 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

**RID**

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales Aucun(e)

**ADR**

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
- 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales Aucun(e)

**ADN**

- 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification non réglementé
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU non réglementé
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport non réglementé
- 14.4 Groupe d'emballage non réglementé
- 14.5 Danger pour l'environnement non applicable
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- Dispositions spéciales Aucun(e)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

#### **15.1.1. Réglementations UE**

Se conformer aux réglementations en vigueur

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission. RÈGLEMENT (UE) 2020/2081 DE LA COMMISSION du 14 décembre 2020 modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH) en ce qui concerne les

substances contenues dans encres de tatouage ou maquillage permanent, Journal officiel de l'Union européenne au 15 décembre 2020, L 423/6. Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006. Non classé comme dangereux selon les critères de la directive 67/548/CEE et/ou de la directive 1999/45/CE. Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008. Journal officiel de l'Union européenne 27.7.2012, n° L 201/60. Classification EC 67/548 or EC 1999/45

**Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)**

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

**Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)**

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

**Liste candidate REACH (SVHC)**

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

**Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)**

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

**Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)**

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

**Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)**

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

**Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)**

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

**Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)**

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

**Polluants organiques persistants**

non applicable

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

non applicable

**Inventaires internationaux**

|                      |                                                                                 |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| <b>TSCA</b>          | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>DSL/NDL</b>       | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>EINECS/ELINCS</b> | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>ENCS</b>          | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>IECSC</b>         | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>KECI</b>          | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>PICCS</b>         | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>AIIC</b>          | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>NZIoC</b>         | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>TCSI</b>          | Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |

**Légende :**

|                      |                                                                                                                                |
|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>TSCA</b>          | - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire                                         |
| <b>DSL/NDL</b>       | - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques                                  |
| <b>EINECS/ELINCS</b> | - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées |
| <b>ENCS</b>          | - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles                                                             |
| <b>IECSC</b>         | - Inventaire chinois des substances chimiques existantes                                                                       |
| <b>KECL</b>          | - Inventaire coréen des produits chimiques existants                                                                           |
| <b>PICCS</b>         | - Inventaire philippin des substances et produits chimiques                                                                    |
| <b>AIIC</b>          | - Inventaire australien des produits chimiques industriels                                                                     |
| <b>NZIoC</b>         | - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques                                                                              |
| <b>TCSI</b>          | - Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan                                                                                |

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique**      Aucune information disponible

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)  
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)  
STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
ETA : Estimation de la toxicité aiguë  
CL50 : Concentration létale médiane  
LD50 : Dose létale, 50 %

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

|         |                                 |      |                                          |
|---------|---------------------------------|------|------------------------------------------|
| TWA     | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| Plafond | Valeur limite maximale          | Sk*  | Désignation « Peau »                     |
| +       | Sensibilisants                  |      |                                          |

| Méthode de classification                                 |                   |
|-----------------------------------------------------------|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée  |
| Toxicité aiguë par voie orale                             | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée                           | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz                       | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs                   | Méthode de calcul |

|                                                       |                   |
|-------------------------------------------------------|-------------------|
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée                          | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire          | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire                          | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée                               | Méthode de calcul |
| Mutagénicité                                          | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité                                       | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction                         | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique                              | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée                             | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique                          | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë                              | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration                                 | Méthode de calcul |
| Ozone                                                 | Méthode de calcul |

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Date de révision

07-janv.-2025

#### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

##### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**